



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/La-CSQ-et-l-assurance-autonomie-Une-assurance-de-qualite-pour-des-soins-publics>

La CSQ et l'assurance autonomie - Une assurance de qualité pour des soins publics

?



- Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 31 mai 2013

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 31 mai 2013 - La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) accueille favorablement l'esprit et les objectifs du livre blanc sur l'assurance autonomie présenté par le gouvernement du Québec en vue d'une consultation publique. Cette proposition prévoit, entre autres, que les personnes en perte d'autonomie pourront obtenir les soins et le soutien nécessaires dans le lieu de résidence de leur choix. Toutefois, la CSQ demeure toutefois très préoccupée et soucieuse de s'assurer que les services et les soins de santé publics seront réellement accessibles, équitables et de qualité, partout au Québec.

Selon la CSQ, pour répondre plus adéquatement aux problèmes et défis liés au vieillissement de la population du Québec, ainsi que ceux en perte d'autonomie, certaines transformations du système de santé sont nécessaires. Pour la Centrale, il est important de répondre aux souhaits d'une majorité de personnes de vivre et vieillir chez elles, à domicile.

« Il faut être réaliste et responsable, déclare madame Louise Chabot, présidente de la CSQ. Il y a, et il y aura toujours, des gens dont l'état de santé requiert des soins importants. Nous devons maintenir et assurer l'accessibilité des services d'hébergement publics qui garantissent des soins de qualité ».

Pour la CSQ, l'assurance autonomie ne doit pas avoir pour objectif, avoué ou non, de réduire l'offre de services d'hébergement et de soins de santé publics. De plus, le délestage au dépens des proches aidants n'est pas une option. « Le livre blanc ne nous rassure pas à ces sujets » ajoute Louise Chabot.

La question du personnel en santé est totalement absente des préoccupations exprimées dans le document. « Les changements majeurs visés dans l'organisation et la prestation des services sociosanitaires ne peuvent se faire adéquatement sans une participation engagée et reconnue du personnel de la santé, poursuit madame Chabot. Les professionnelles et professionnels qui connaissent bien les besoins de la population, qui ont développé une expertise très précieuse pour notre système de santé, souhaitent être en mesure de bien relever les défis qui s'annoncent. Nous devons les mettre à contribution dans l'évaluation des besoins et l'identification des pistes de solutions. Leur autonomie professionnelle doit être préservée et l'exercice de leur jugement clinique respecté. Ils veilleront ainsi à ce que cet ambitieux projet ne se transforme pas en simple exercice comptable visant essentiellement la performance économique du système. »

Soucieuse d'oeuvrer à la promotion et à la défense des droits sociaux, en particulier le droit à la santé et à des conditions de vie décentes, la CSQ participera activement aux diverses consultations qui feront suite à la sortie du livre blanc sur l'assurance autonomie rendu public aujourd'hui par le gouvernement du Québec.